

Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC**

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, tenue le mercredi 14 novembre 2018 à 19 h, au 250, chemin de la Chute à Mansfield-et-Pontefract.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes Michelle Briand, Annette Dumouchel, Janique Lachapelle, Guylaine Marcil, Denise Miron-Marion, Diane Nault, Marie-Anne Poulin et Chantal Tremblay et MM. Jacques Masseau et Bernard Caron tous commissaires et formant quorum de même que Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (général), Mme Émilie Thompson, commissaire représentant les parents (primaire).

Sont absents à cette assemblée :

MM. Damien Lafrenière et Daniel Moreau, commissaires, ainsi que Mme Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (EHDA) et Mme Marylène Lacroix, commissaire représentant les parents (secondaire).

Sont également présents à cette assemblée :

M. Fernand Paré	directeur général;
M. Stéphane Rondeau	directeur général adjoint;
M. Richard Leblanc	directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;
M. Charles Pétrin	directeur du Service des ressources matérielles et technologiques;
Mme Manon Riel	directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire;
Mme France Lagarde	directrice adjointe du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;
Mme Monia Lirette	régisseuse aux communications.

Avant le début de la rencontre, M. Richard Leblanc, secrétaire général, a procédé à l'assermentation des commissaires-parents, Mmes Émilie Thompson et Solange Oliveira.

La présidente, Mme Diane Nault, souhaite la bienvenue aux commissaires présents. Elle constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2018-CC-159 A-1 Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points A-9 et A-10.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil du 3 octobre 2018
4. Suivis au procès-verbal du conseil du 3 octobre 2018



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

(Résolution 2018-CC-159... suite)

5. Parole au public
6. Correspondance
7. Représentations de la présidente
8. Rapport d'activités de la direction générale
9. Activité de suivi pour les nouveaux employés
10. Appui au Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO)

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES

- a) Présentation d'une pratique gagnante : Le dépistage précoce

2. SANCTION DES ÉTUDES

- a) Aucun point

3. ORGANISATION SCOLAIRE

- a) Fluctuation de la clientèle au 30 septembre 2018

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. RESSOURCES HUMAINES

- a) Démission
- b) Fête-O-Bois 2019

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- a) Nombre de représentants au conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

- a) Entretien des espaces verts
 1. Immeuble Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki
 2. Immeuble Sainte-Croix à Messines
 3. Immeuble Sacré-Cœur de Gracefield
 4. Immeuble Sainte-Anne à l'Île-du-Grand-Calumet
 5. Immeuble Centre Pontiac à Fort-Coulonge
 6. Immeuble Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à l'Isle-aux-Allumettes

2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

- a) Aucun point



**Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 14 novembre 2018

(Résolution 2018-CC-159... suite)

E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

- a) Registres des chèques
 - 1. Registre des chèques du 9 octobre 2018
 - 2. Registre des chèques du 22 octobre 2018
- b) États financiers 2017-2018
- c) Régime d'emprunts à long terme
- d) Changement des signataires des effets bancaires à l'École secondaire Sieur-Coulonge
- e) Changement des signataires des effets bancaires à l'École du Cœur-de-la-Gatineau

2. TRANSPORT SCOLAIRE

- a) Aucun point

F) AUTRES

1. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAL ET DE COMPTE RENDU

- a) Dépôt du procès-verbal du comité de parents du 6 juin 2018
- b) Dépôt du compte rendu du comité consultatif de gestion du 22 août 2018

2. COMMUNICATIONS ET BONS COUPS DES COMMISSAIRES

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-160 A-3 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 3 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 3 octobre 2018 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-4 Suivis au procès-verbal du conseil du 3 octobre 2018

Aucun suivi n'est à effectuer.

A-5 Parole au public

Aucun public ne prend la parole.



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

A-6 Correspondance

Aucune question sur la correspondance.

A-7 Représentations de la présidente

Les représentations de la présidente, pour le mois d'octobre 2018, sont déposées.

A-8 Rapport d'activités de la direction générale

Le rapport d'activités de la direction générale, pour le mois d'octobre 2018, est déposé.

A-9 Activités de suivi pour les nouveaux employés

Monsieur Fernand Paré informe les commissaires qu'une activité de suivi sera organisée pour le nouveau personnel, et ce, concernant leur intégration dans leur milieu de travail et qu'une rencontre sera également organisée pour les stagiaires en enseignement pour les informer d'éventuel poste disponible au sein de la Commission scolaire.

2018-CC-161 A-10 Appui au Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO)

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Briand, commissaire, d'appuyer la demande du PERO au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique de plein air pour son projet **Sortez des sentiers battus**, phase 3 de 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES

a) Présentation d'une pratique gagnante : Le dépistage précoce

Les commissaires ont assisté à une présentation de la directrice adjointe du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire, Mme France Lagarde, concernant le dépistage précoce au préscolaire 5 ans. Cette pratique gagnante permet l'amélioration des habiletés de la pré-écriture et de la pré-lecture pour l'arrivée en 1^{re} année.

2. SANCTION DES ÉTUDES

a) Aucun point

3. ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2018

a) Fluctuation de la clientèle au 30 septembre 2018

M. Stéphane Rondeau, directeur général adjoint, informe les commissaires de la fluctuation de la clientèle au 30 septembre 2018. En effet, la Commission scolaire a accueilli 60 élèves de plus que l'an dernier.



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

1. RESSOURCES HUMAINES

2018-CC-162

a) Démission

CONSIDÉRANT le départ de la personne suivante :

Nom	Fonction
Dumouchel, Sylvie	Surveillante

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, de prendre acte de la démission de cette personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Fête-O-Bois 2019

M. Richard Leblanc, directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général, a informé les commissaires de la date de la Fête-O-Bois 2019, soirée reconnaissance pour le personnel, qui se tiendra le 28 mars 2019.

2. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

2018-CC-163

a) **Nombre de représentants au conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la demande formelle du conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT Les dispositions de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* en matière d'institution d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les discussions effectuées en comité de travail et lors du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-CC-151 « *Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement (primaire, secondaire, adultes, formation professionnelle)* »

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay,

QUE la composition du conseil d'établissement soit établie en fonction de l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique*, c'est-à-dire un maximum de 20 représentants;

QUE l'assemblée peut désigner un autre de ses représentants au conseil d'établissement comme substitut pour siéger et voter à la place du représentant au comité de parents lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

a) Entretien des espaces verts

2018-CC-164

1. Immeuble Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Entretien général ME	11 000 \$
Services Crêtes & Rémillard	16 480 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, d'octroyer le contrat à **Entretien général ME** au montant **11 000 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-165

2. Immeuble Sainte-Croix à Messines

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Services Crêtes & Rémillard	480 \$
Émond Tondre le gazon	500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, d'octroyer le contrat à **Services Crêtes & Rémillard** au montant **480 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

2018-CC-166 3. Immeuble Sacré-Cœur à Gracefield

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Émond Tondre le gazon	1 800 \$
Services Crêtes & Rémillard	3 100 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, d'octroyer le contrat à **Émond Tondre le gazon** au montant **1 800 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-167 4. Immeuble Sainte-Anne à L'Île-du-Grand-Calumet

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Lasalle Maintenance	1 100 \$
Crêtes& Rémillard	2 990 \$
Le Jardin éducatif du Pontiac	4 680 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, d'octroyer le contrat à **Lasalle Maintenance** au montant **1 100 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

2018-CC-168 5. Immeuble Centre Pontiac à Fort-Coulonge

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Lasalle Maintenance	1 100 \$
Crêtes& Rémillard	1 490 \$
Le Jardin éducatif du Pontiac	4 680 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, d'octroyer le contrat à **Lasalle Maintenance** au montant **1 100 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-169 6. Immeuble Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à l'Isle-aux-Allumettes

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 2018 à 14 h;

Tableau comparatif

NOM	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Derek Fleming Trucking	698 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an, mais renouvelable pour deux autres années (2020 et 2021);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel d'octroyer le contrat à **Derek Fleming Trucking** au montant **698 \$** par année (taxes exclues), le tout conformément au cahier des charges et **RÉSOLU** que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

a) Aucun point



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT
SCOLAIRE

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

2018-CC-170 a) Registres des chèques

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques effectuée par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire-vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin que les registres de chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 9 octobre 2018 et du 22 octobre 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-171 b) États financiers 2017-2018

CONSIDÉRANT la teneur du rapport sur les états financiers annuels audités de Deloitte;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2017-2018 au comité de vérification de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais par les vérificateurs de la firme Deloitte;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, madame Manon Riel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, d'accepter les états financiers de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-172 c) Régime d'emprunts à long terme

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2019, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 655 000 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

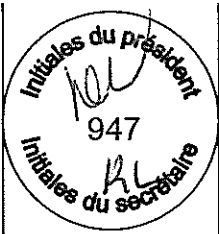
Le 14 novembre 2018

(Résolution 2018-CC-172... suite)

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion,

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 655 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

(Résolution 2018-CC-172... suite)

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidence du conseil des commissaires,

ou la Direction générale,

ou la Direction des ressources financières

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-CC-173 d) Changement de signataires des effets bancaires à l'École secondaire Sieur-Coulonge

CONSIDÉRANT le changement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

CAISSE POPULAIRE	# DE COMPTE ET SIGNATAIRES
Fort-Coulonge	# 2442-1
École secondaire Sieur-de-Coulonge	Julie Martin Julie Dumoulin Patricia Marion Gabie Paré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 14 novembre 2018

2018-CC-174 e) Changement de signataires des effets bancaires à l'École du Cœur-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT le changement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Solange Oliveira, d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

CAISSE POPULAIRE	# DE COMPTE ET SIGNATAIRES
<u>Gracefield</u>	# 35122-1
École du Cœur-de-la-Gatineau	Annick Lafontaine Jonathan D'Amours Marc Delorme Manon Joly

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. TRANSPORT SCOLAIRE

a) Aucun point

F) AUTRES

1. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAL ET COMPTE RENDU

a) Dépôt du procès-verbal du comité de parents du 6 juin 2018

Le procès-verbal est déposé.

b) Dépôt du compte rendu du comité consultatif de gestion du 22 août 2018

Le compte rendu est déposé.

2. COMMUNICATIONS ET BONS COUPS DES COMMISSAIRES

Mme Denise Miron-Marion mentionne qu'il y a un nouveau projet à la formation générale des adultes dans le secteur Pontiac, le projet de Friperie. Une conférence a été organisée pour présenter ce magnifique projet.

Mme Michelle Briand informe les commissaires que l'équipe de football de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau participera à la finale régionale le 18 novembre prochain sur le terrain synthétique à Maniwaki.

Mme Diane Nault mentionne qu'elle a participé à la présentation de la brigade contre l'intimidation de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Cette brigade est composée de 10 jeunes qui ont le mandat de recevoir et écouter des élèves qui veulent dénoncer une situation de violence ou d'intimidation. Également, elle mentionne qu'une quarantaine d'élèves de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau ont participé à la journée UNIS, à Ottawa. Cette journée combine l'énergie d'un concert à des histoires inspirantes de leadership et de changement.

M. Fernand Paré désire souligner le travail de tous ceux qui ont contribué à l'événement du 30 octobre dernier, *La Réussite pour tous !* M. Stéphane Rondeau ajoute que l'information concernant ce beau projet se trouve sur le site Web de la Commission scolaire.



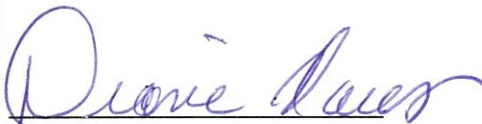
Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 14 novembre 2018

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-CC-175 IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidente


Secrétaire général